

Nombre de membres : 34

N°2021-25

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 31

Exprimés : 33

Pouvoirs : 2

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 avril deux mille vingt et un.

**Présents** : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Stéphane Seyer

**Suppléants présents** :

**Pouvoirs** : Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jérôme Suet pouvoir à Pierre Hachin

**Secrétaire de séance** : Charles-Antoine Darfeuilles

**Objet : Adoption du Budget Communautaire Primitif Principal exercice 2021.**

Monsieur le Président explique qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte des objectifs fixés lors du Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 11 mars 2021, et des remarques issues des commissions « Finances » en date du 26 mars 2021, et « Voirie » en date du 29 mars 2021 :

- De la maîtrise des dépenses de fonctionnement (avec un objectif de réduction), et en particulier de la masse salariale,
- De la très légère hausse du taux de taxe sur le foncier bâti, et du maintien des autres taux de fiscalité, ainsi que du maintien de la fiscalité des entreprises,
- De la poursuite des investissements déjà « pré-fléchés » (PLUi, ALSH de Cognac-la-Forêt, numérique, marché de GRVC par exemple)
- De l'augmentation des crédits fléchés sur le GRVC pour 2021 à hauteur de 40 000,00 € HT
- De l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 67 239,00 € uniquement destiné à équilibrer le budget et qui ne subsistera pas dès lors que les subventions attendues seront connues. Cet emprunt ne connaîtra donc pas de réalisation, conformément aux objectifs du DOB.
- 

Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

— **APPROUVE** le Budget Communautaire Principal exercice 2021 qui s'équilibre à 5 446 310,85 € en section de fonctionnement et à 3 272 204,78 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président

Le Président, Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20210415-202104\_202125-DE  
Reçu le 21/04/2021